

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

DGA Cohésion territoriale et appui aux communes - L'Alpha et son réseau de lecture

N° 2025 - D - 245

MÉDIATHÈQUE L'ALPHA – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE DANS LE CADRE DU FESTIVAL « AU FIL DU CONTE »

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attribution du Conseil au président,

Vu, l'arrêté n°103 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DESAPHY en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Dans le cadre du festival « Au fil du conte », est approuvée la convention de partenariat passée entre le département de la Charente et GrandAngoulême pour l'Alpha médiathèque.

Article 2 – La convention prévoit un partenariat pour l'organisation du spectacle «Les souliers mouillés», le mercredi 1^{er} octobre 2025 à 18h à Mouthiers-sur-Boëme, dans le cadre duquel GrandAngoulême s'engage notamment à prendre en charge :

- 50% du cachet du spectacle, soit 375 € TTC + 50% des cotisations sociales lorsque l'intervenant est un auteur,
- les frais de restauration, d'hébergement et de déplacement de l'intervenant à l'intérieur du département.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 20 AOUT 2025

Pour Le Président,
Le Vice-Président,



Gérard DESAPHY

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 20 AOUT 2025
Publié ou notifié,
Le 20 AOUT 2025



CONVENTION

Entre d'une part,

la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION de GRANDANGOULEME

représentée par son président, Monsieur Xavier BONNEFONT
et, d'autre part,

le **DEPARTEMENT de la CHARENTE, Médiathèque départementale**, représenté par le Président du Conseil départemental, Il a été convenu un engagement réciproque.

la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION s'engage :

- à recevoir à Mouthiers-sur-Boëme dans le cadre de l'action : Festival Au fil du conte

Nom de l'Intervenant.e : Sabrina CHEZEAU

Spectacle : Les souliers mouillés

Public : Tout public

- à prendre en charge 50 % du cachet de l'animation / des animations nommée(s) ci-dessus, soit 50% de 750 € TTC.

- à régler 50 % des cotisations sociales lorsque l'intervenant(e) est un(e) auteur / autrice / les Intervenant(e)s sont des auteurs / autrices

- à mettre à disposition les installations techniques nécessaires,

- à assurer les frais de restauration, d'hébergement et de déplacement de l'intervenant(e) / des intervenants à l'intérieur du département.

- à mettre à disposition une salle adéquate.

- à prendre contact avec l'Intervenant(e) / les Intervenants pour la préparation de l'animation / des animations.

- à donner l'accès gratuit à l'animation / aux animations.

- à ne faire aucune recette annexe.

- à assurer une publicité suffisante pour une bonne fréquentation.

- à informer la médiathèque départementale

Correspondance à adresser au
Conseil départemental - 31 boulevard Émile Roux - CS 60000 - 16917 ANGOULÈME Cedex 9

De son côté, le **DEPARTEMENT de la CHARENTE, Médiathèque départementale, s'engage :**

- à prendre en charge 50 % du cachet de l'animation / des animations nommée(s) ci-dessus,
- à régler 50 % des cotisations sociales lorsque l'Intervenant(e) est un(e) auteur / autrice / les Intervenant(e)s sont des auteurs / autrices,
- à régler les frais de SACD, SACEM lorsqu'ils existent,
- à prendre en charge les frais de déplacement,
- à organiser l'animation (Programmation, contrat, devis...),
- à régler les formalités de contrat,
- à fournir les supports de communication,
- à fournir toutes informations utiles au bon déroulement de l'animation / des animations

Fait à Angoulême, le
en deux exemplaires

Le Président,

Xavier BONNEFONT

Pour le Département,
le Président du Conseil départemental
de la Charente,

